

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

La présente consultation a pour objet :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION DES MARCHES ET DE DIVERSES
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Service instructeur: DIRECTION GENERALE / POLICE MUNICIPALE
Nom du technicien référent: Nicolas GENG / Samuel VANDERNOTH

Le mode de consultation est : Délégation de service public
(supprimer la mention inutile)

Date d'envoi de la publicité : 1ere consultation infructueuse lancée le 14/04, 2e consultation le 16/6
Date limite de remise des offres : Le 7 juillet à 12 heures

Caractéristiques principales :

Estimation globale : recettes de la DSP estimées à plus de 10 k€ / an
redevance reversée à la commune, avec 2 paliers

Durée du marché : 4 ans

Nombre de plis remis

1 opérateurs économiques ont remis un pli dans les délais impartis
0 pli hors délais

2- AGREMENT DES CANDIDATURES (dossier administratif)

Pli n°	Nom du candidat	Code Postale Ville	Observations	Agrément
1	SARL SOGEMAR	ZA de la Raye, 6 rue du Vivier / 44 140 MONTBERT	Année de création : juin 1997 (reprise par M.BARREAU en avril 2021) Chiffres d'affaires > 260k€ par an depuis 2020 Gestion en DSP des marchés locaux de <u>14 communes en Loire-Atlantique</u> Bonnes connaissances des marchés et commerçants non sédentaires / diversification de réseaux et développement de manifestations particulières pour des marchés allant de 5 à 120 commerçants	<input checked="" type="checkbox"/> Oui

Critères d'agrément : capacités professionnelles, techniques et financières

1 opérateur(s) économique(s) agréé(s) > **transmission des DC1 et DC2 complète**

3- ANALYSE DES OFFRES

A/ Recevabilité des offres

- 1 offre(s) recevable(s).
L'intégralité des documents demandés est produite et les offres sont techniquement conformes.
- 0 offre(s) non recevable(s).

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20230928-2023-09-89-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

B/ Analyse par critères des offres recevables

La Ville de Treillières choisit librement l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères suivants et de leur pondération, tel qu'indiqué au règlement de la consultation.

Les critères sont les suivants:

	Libellé	Pondération
Critère N°1	Valeur technique	50%
avec les sous-critères suivants:		
	Moyens techniques et humains	30%
	Stratégie de développement de l'activité commerciale	10%
	Garanties relatives à la traçabilité des fonds	10%
Critère N°2	Prix	50%

Les barèmes de notation sont les suivants:

Pour le critère n° 1 et ses sous-critères, le barème de notation est le suivant :

Renseignements très satisfaisants	5 points
Renseignements satisfaisants	4 points
Renseignements moyennement satisfaisants	3 points
Renseignements insuffisants	2 points
Renseignements très insuffisants	1 point
Renseignements manquants	0 point

Pour le critère prix, le barème de notation est le suivant :

note offre analysée = (montant offre la moins-disante/montant offre analysée) * note maximale
note maximale accordée à l'offre la moins-disante

C/ Echanges avec les candidats

La négociation n'a pas été réalisée, en raison de la qualité de l'offre

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION DES MARCHES ET DE DIVERSES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

CRITERE N°1 : Valeur technique

50%

N°	Candidat	Avantages et inconvénients par rapport aux besoins de la Ville			Note totale	Classement valeur technique
		Moyens techniques et humains	Stratégie de développement de l'activité commerciale	Garanties relatives à la traçabilité des fonds gérés		
1	SARL SOGEMAR	<p>Noté sur 30</p> <p>(+) Un gérant et 3 placiers dont un spécifiquement dédié à la commune, ayant chacun entre 2 ans et 30 ans d'expérience sur les marchés (+) comptabilité assurée par la société STREGO qui dispose de 40 bureaux dans toute la France (+) pour les animations, recours à des professionnels du spectacle de la compagnie Spectacle DEVILLE habituée des marchés depuis 2018 (+) réalisation de plans techniques pour appréhender toutes les contraintes des marchés (+) téléphone portable pro et équipement d'édition de tickets d'encaissements</p> <p>(+) placement hebdomadaire par le même placier avant l'ouverture avec sélection des passagers par tirage au sort, à heures fixes (8h l'été et 8h30 l'hiver), passage en fin de marché pour contrôler le respect des règles et la bonne tenue des emplacements (-) pas de précision sur le placier dédié à la ville (-) pas de précision sur la gestion des droits de place autre que les marchés</p>	<p>Noté sur 10</p> <p>(+) Suivi informatique et base de données consolidée pour assurer un équilibre entre 80% d'abonnés et 20% de passagers, et évaluer la progression du chiffre d'affaires (+) Référencement des commerçants et des métrages pour assurer un équilibre et une diversité des activités sur le marché et intégrer de nouvelles activités, attention particulière portée aux activités alimentaires (+) Suivi financier mensuel des encaissements et des recettes + contrôle de l'affluence des commerçants passagers (+) Politique d'animations commerciales (depuis 25 ans), à raison d'un programme d'animation semestriel entièrement supervisée par le gérant de la SOGEMAR (affiches, impression, lots, tickets, contacts des intervenants), communication et médiatisation en lien avec les commerçants et la ville, sonorisation et emplacement stratégique de l'animation avec promotion des commerçants durant l'animation (-) pas de précision sur le nombre d'animations envisagées la</p>	<p>Noté sur 10</p> <p>(+) Rapport financier annuel des recettes et dépenses (+) Outil d'édition de tickets d'encaissements (Timcod) numérique, calculant directement le métrage de l'emplacement du commerçant et le montant du droit de place à payer > pas d'erreur. Sont également intégrées des données sur la TVA et la société (-) pas de précision sur la gestion des des droits de place autre que les marchés</p>	44	1
Note sur 5 selon barème		28	8	8		

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION DES MARCHES ET DE DIVERSES
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC**

· **CRITERE N°2 : Montant de l'offre** 50%

~~/~~ Notation effectuée sur :

50

~~/~~ Engagements contractuels prévus dans le cahier des charges

Reversement de 20% des recettes perçues entre 9000 et 11000€ / an

Reversement de 45% des recettes perçues au-delà de 11000€ / an

~~/~~ Montant des offres de base

N°	Candidat	Adéquation de la proposition financière	Notes	Classement critère prix
1	SARL SOGEMAR	OUI	50,00	1

Remarques concernant les montants :

• **TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES OFFRES ET PROPOSITION DE CLASSEMENT**

Classement des offres de base

Société	Note valeur technique	Note Prix	Note totale	Classement final
SARL SOGEMAR	50% 44,00	0,5 50,00	94,00	1

Il est proposé de retenir l'offre de la société SOGEMAR pour une redevance de 20% pour les recettes perçues entre 9K et 11K€ annuels, et une redevance de 45% pour les recettes perçues au-delà de 11K€ annuels.